



Communiqué de presse  
Paris, le 28 octobre 2024

## **Fièvre taxatrice à l'Assemblée Nationale :**

### **La Boulangerie-Pâtisserie ne se laissera pas rouler dans la farine !**

*Face à la proposition d'une taxe sur les produits sucrés, la Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie (FEB) réagit fermement. Loin des objectifs de santé publique affichés, cette taxe met en péril des produits iconiques de la gastronomie française – comme les pâtisseries et viennoiseries qui égayent nos moments de convivialité – et menace la pérennité d'une filière qui fait rayonner l'excellence française en France et à l'international.*

#### **L'enfer est pavé de bonnes intentions, la Boulangerie-Viennoiserie-Pâtisserie en danger !**

Alors que le gouvernement envisage d'instaurer une taxe sur les produits sucrés dans le cadre du PLFSS, la Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie (FEB) alerte sur les conséquences désastreuses d'une telle mesure.

Si l'intention de cette taxe peut paraître louable, ses effets seraient délétères et pourraient conduire à une casse industrielle dans les entreprises de Boulangerie-Viennoiserie-Pâtisserie (BVP)!

Les acteurs du secteur de la BVP (près de 95% de PME-TPE) font déjà face à des tsunamis de hausses sans précédent : coûts de l'énergie, prix des matières premières (le prix du beurre est à son plus haut niveau historique, le prix du cacao explose...).

#### **NON à la taxe de nos petits plaisirs occasionnels et de notre patrimoine gastronomique !**

Avec cette nouvelle taxe, le prix des viennoiseries et pâtisseries pourraient augmenter d'environ 10 %, alourdissant un peu plus la pression sur le pouvoir d'achat des Français dans un contexte d'inflation déjà élevée.

La Viennoiserie et la Pâtisserie, loin d'être des produits consommés quotidiennement, représentent ces moments précieux de partage et de réconfort dont nous avons tant besoin. Croissant, Pain au chocolat, Paris-Brest, millefeuilles, éclairs ou tartes Tatin : ces créations emblématiques de notre patrimoine gastronomique seraient visées par cette nouvelle taxe alors même qu'ils sont

consommées avec modération, principalement lors d'occasions festives ou de moments de convivialité.

Les français doivent pouvoir se réconforter de temps en temps à un prix abordable !

Taxer des produits de plaisir consommés ponctuellement ne répond pas aux enjeux de santé publique. Au contraire, cette mesure risque de :

- Priver les Français d'un réconfort légitime et maîtrisé
- Fragiliser un secteur d'excellence qui privilégie la qualité des ingrédients
- Menacer la survie d'entreprises qui font la fierté de notre pays

Nos entreprises sont dynamiques, innovantes et résilientes, mais elles sont extrêmement fragiles.

L'avenir des entreprises de Boulangerie qui nourrissent les Français au quotidien et représentent une vitrine mondiale de notre savoir-faire, ne doit pas être compromis par une taxe supplémentaire aux effets injustes.

La FEB appelle solennellement les décideurs politique à retrouver la raison, l'équilibre des finances publiques ne peut pas se faire sur le dos de nos entreprises qui offrent de véritables parenthèses de bonheur dans le quotidien des Français.

#### [A propos de la FEB – Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie](#)

*La Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie (FEB) regroupe et valorise depuis plus de 80 ans des entrepreneurs qui partagent une vision commune et innovante de la Boulangerie Viennoiserie Pâtisserie (BVP). Elle réunit 92% de TPE-PME soit près de 180 ateliers de production au cœur de nos régions et plus de 2000 magasins du secteur de la boulangerie-viennoiserie-pâtisserie (BVP) intégrés ou franchisés. Notre secteur représente plus de 53 000 salariés sur le territoire national près de 9 milliards de chiffre d'affaires dont 3 milliards à l'export.*

**Contact Presse:** Aurélie Girard de Vasson / [agirard@febpf.fr](mailto:agirard@febpf.fr) / 06 89 21 48 33